

# COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

## Du lundi 26 mars 2012

### Etaient présents:

Mr Alain COPEL (Agnetz), Mr Michel PAUCELLIER (Agnetz) , Mr Jean-Paul MARAZANOFF (Bailleval), Mr Jean PROTHAIS (Bailleval), Mme Marie-Laure DAUVIN (Breuil-le-Sec), Mr Claudinet LACAILLE (Breuil-le-Vert), Mme Catherine RAMBOUILLET (Cambronne les Clermont), Mr Didier MARIOTTE (Cambronne les Clermont), Mr Serge MAGNIER (Cauffry) , Mr Philippe HEBERT (Cauffry) , Mr Franck MINE (Clermont), Mr Jean-Luc MALVOISIN (Etouy), Mr Jean-Claude PELLERIN (Fitz James), Mr Sandragassen CHELLUM (Laigneville), Mr Dominique DONNARD (Laigneville), Mr Renaud SERGENT (Liancourt), Mr Jean-Jacques DEGOUY (Litz), Mr GIACALOLE Bernard représentant Mr Tristan LESCUYER (Litz), Mr BOURGUIGNON Claude (Monchy-St-Eloi) représentant Mr Jackies LLERES (Monchy-St-Eloi), Mr Alfred ALIAS (Monchy-St-Eloi), Mr Bernard DUPONT représentant Mr Christophe CHEMIN (Neuilly-sous-Clermont), Mr Claude DEVIMEUX (Rantigny), Mme Sandrine DUFOUR (Rantigny)

### Etaient absents :

Mr Sébastien DEBRIE (Breuil-le-Sec), Mr Gilbert PHILIPPOT (Liancourt), Mr Jules LANDECKER (Mogneville), Mr Michel DUPLESSI et M. QURECHI Rehman (Nogent-sur-Oise), Mr Alain ARCHIE (Villers Saint Paul), Mr Thierry RUFFIN (Fitz James) Mr Gilles VERNAY (Mogneville)  
Mr Xavier GERARD (Neuilly-sous-Clermont)

### Excusés avec pouvoirs :

Mme Brigitte REMBAUVILLE (Clermont) pouvoir à M. MINE, Mr Hervé SARAZIN (Etouy) pouvoir à M. MALVOISIN, Mr Michel DESCAMPS (Villers Saint Paul) pouvoir à Mr Alain COPEL, Mr Jean-Paul PLANQUE (Breuil le Vert) pouvoir à M. LACAILLE Claudinet

### 1°) Election du secrétaire de séance

Avant l'examen de la question par le conseil municipal, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 23 présents et 13 absents.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Par un vote au scrutin ordinaire, par 27 voix « POUR », les membres du Comité Syndical:

- **décident** de désigner le secrétaire de séance au scrutin ordinaire
- **désignent**, Mr Sandragassen CHELLUM, secrétaire de séance.

### 2°) Approbation du procès-verbal de la séance du 29 février 2012

Le procès-verbal de la séance du 29 février 2012 est adopté à l'unanimité.

### 3°) Bilan de la politique foncière 2011

Avant l'examen de la question par le comité syndical, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 23 présents et 13 absents (4 pouvoirs).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président expose que, conformément à l'article 11 de la Loi n° 95-127 du 08 février 1995, les collectivités doivent établir un bilan de leur politique foncière. Il précise aux membres du Comité qu'il n'y a pas lieu de délibérer car aucune acquisition ou cession de terrains n'a été enregistrée.

Les membres du Comité, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et à l'unanimité, **prennent acte** de cette explication et **précisent** que celle-ci sera indiquée dans la liste des Etats "néant" du Compte Administratif 2011.

#### 4°) Compte Administratif 2011

Avant l'examen de la question par le conseil municipal, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 23 présents et 13 absents (4 pouvoirs).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après s'être fait présenter le budget primitif, supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2011, le Comité syndical délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé et présenté par Monsieur Alain COPEL, procède à son approbation.

Conformément à la réglementation, Monsieur le Président ne prend pas part au vote et se retire.

Le Comité Syndical, sous la présidence de Monsieur Jean PROTHAIS, vice-président, et à l'unanimité,

**donne** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer sur le tableau ci-après :

**reconnait** la sincérité des restes à réaliser,

**arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	Résultats propres à l'exercice 2011	247 053.33	101 198.78	-145 854.55
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP)		127 564.93	127 564.93
	Résultat à affecter			- 18 289.62
<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	Résultats propres à l'exercice 2011	4 797.54	14 536.03	9 738.49
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP)		36 096.50	36 096.50
	Solde global d'exécution			45 834.99
<i>RESTES A REALISER</i>	FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00
	INVESTISSEMENT	0.00	0,00	0.00
RESULTATS CUMULES 2011		251 850.87	279 396.24	27 545.37
<i>REPRISE DES RESULTATS</i>	Report en investissement			1 865.00
	Report en fonctionnement en 002 recettes			25 680.37

### 5°) Affectation du résultat 2011

Avant l'examen de la question par le conseil municipal, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 23 présents et 13 absents (4 pouvoirs).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président expose qu'en application de l'article 9 de la Loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3, chapitre 5) et après avoir approuvé le Compte administratif 2011 (C.A.2011), le comité syndical doit se prononcer sur l'affectation du résultat 2011, sur la reprise du déficit en section de Fonctionnement et de l'excédent de la section d'Investissement pour le projet du Budget Primitif 2012

Constatant que:

1°) la section de Fonctionnement du C.A. 2011 fait apparaître un déficit global de -18 289.00 €,

2°) la section d'Investissement fait apparaître un solde d'exécution global de + 45 835.00 € n'entraînant pas de besoin de financement.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et à l'unanimité **décide** d'affecter le résultat de l'exercice 2011 de la manière suivante :

- a) Inscription en ligne 002 Dépense de la section de Fonctionnement : **18 289.00 €**  
b) Inscription en ligne 001 Recette du solde d'exécution d'Investissement : **45 835.00 €**

**décide** de reprendre le résultat affecté susvisé au Budget Primitif 2012.

### 6°) Compte de gestion 2011

Avant l'examen de la question par le conseil municipal, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 23 présents et 13 absents (4 pouvoirs).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Les membres du Comité, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et à l'unanimité,

**approuvent** le Compte de Gestion 2011 de Monsieur le Receveur Municipal qui présente les mêmes résultats que le Compte Administratif 2011.

7°) Vote du Budget Primitif 2012

Avant l'examen de la question par le conseil municipal, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 23 présents et 13 absents (4 pouvoirs).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et par un vote au scrutin ordinaire avec 27 voix « POUR », **adopte** le Budget Primitif 2012 qui se décompose comme suit:

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Fonctionnement</b> ----- :	<b>358 792 €</b>	<b>358 792 €</b>
<b>Investissement</b> ----- :	<b>51 000 €</b>	<b>51 000 €</b>
<b>Total</b> ----- :	<b>409 792 €</b>	<b>409 792 €</b>

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55